



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 13 JUL. 2022

ID : 056-215601626-20220711-ATEC20220711-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE PLOEMEUR

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
RL/CB/AN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n° APEC20220711 du 11/07/2022

Objet : Reprises administratives de concessions funéraires non renouvelées

Le Maire,

Vu l'article L2223-15 du CGCT,

Vu l'article L 2542-10 1° du CGCT,

Vu l'article R 2213-42 du CGCT,

Vu le non renouvellement des concessions funéraires échues dans le cimetière du centre-ville,

Vu les avis d'abandons des concessions funéraires transmis par toutes les familles,

ARRÊTE

Article 1 :- La ville de Ploemeur reprend pour l'année 2022, les concessions funéraires ci-dessous :

1	700	LE DISCOT	REPRISE	28/08/2013
2	763	LE FLOCH	REPRISE	08/02/2015
3	924	TOULLIOU	REPRISE	25/02/2011
4	955	LE COROLLER	REPRISE	19/05/2017
5	2657	LE GUELDERE	REPRISE	29/08/2017
6	2902	HOREL/LE COROLLER	REPRISE	19/09/2012
7	1160	CARIOU	REPRISE	23/02/2019
8	1830	LE PISSART	REPRISE	24/02/2017
9	3072	LE BARBER	REPRISE	12/08/2017
10	691	MAHEC	REPRISE	01/06/2017
11	665	EVEN	REPRISE	02/03/2015

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 13 JUIL. 2022

ID : 056-215601626-20220711-ATEC20220711-AR

Article 2 Les emblèmes funéraires existant sur ces emplacements, qui n'auraient pas été enlevés par les ayants-droit après la publication de cet arrêté seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 – Les exhumations seront effectuées par l'entreprise PRIGENT – située : route de Larmor – zone de Kerdroual – 56270 Ploemeur

Elles débuteront à partir du 15 septembre 2022 et devront être terminées pour le 15 octobre 2022.

Article 4 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et aux portes du cimetière et dont ampliation sera adressée à la Préfecture de Vannes et à titre de notification à l'entreprise chargée des exhumations.

Fait à Ploemeur, le 11 juillet 2022

Le Maire,

Ronan LOAS

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex